

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2708

9 décembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| Adeis S.A. | 129953 | Logistis III Luxembourg Feeder S.A. | 129951 |
| Advanced Capital Europe S.A. | 129952 | Logistis III Luxembourg S.A. | 129953 |
| AENOVA Holding S.à r.l. | 129978 | Logistis III Luxembourg S.A. | 129951 |
| Alexandros S.à r.l. | 129954 | Loweswater S.à r.l. | 129979 |
| Alternative Strategy Advisory S.A. | 129956 | Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS .. | 129938 |
| Amsa Trading S.C.I. | 129956 | Malasi S.A. | 129979 |
| ARM Asset Backed Securities S.A. | 129957 | "New Jean's Depot, société à responsabi- | |
| Avantar S.à r.l. | 129965 | té limitée" | 129953 |
| Avolon Investments S.à r.l. | 129947 | Paris Nursing 1 S.à r.l. | 129981 |
| Bikbergen Holding | 129956 | Paris Nursing 2 S.à r.l. | 129982 |
| Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l. | | Paris Nursing 3 | 129983 |
| | 129965 | Paris Nursing 4 S.à r.l. | 129983 |
| Blackrock Strategic Funds | 129965 | Prom'im S.A. | 129981 |
| Build Holding S.à r.l. | 129982 | Quilvest & Partners | 129967 |
| Clamartone S.à r.l. | 129952 | Rodri Presse S.à r.l. | 129945 |
| CMB Global Lux | 129966 | RREEF Pan-European Infrastructure Co- | |
| DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. | | Investment Two Lux S.à r.l. | 129984 |
| | 129966 | Thai Union EU Seafood 1 S.A. | 129957 |
| Eastern Property Management Sarl | 129966 | Treveria Holdings S.à r.l. | 129946 |
| EF Business S.à r.l. | 129976 | Uni-Games S.à r.l. | 129938 |
| EQT III CH I S.à r.l. | 129954 | Uni-Games S.à r.l. | 129938 |
| Etna Properties S.à r.l. | 129983 | Uni-Games S.à r.l. | 129938 |
| European Airport Services S.A. | 129939 | UTP Consulting | 129942 |
| European Food Ingredients S.A. | 129977 | Value Holdings S.à r.l. | 129941 |
| Ferromin S.A. | 129984 | V Concept Lux | 129942 |
| German Hotel Property S.à r.l. | 129977 | Versale Investments S.A. | 129944 |
| HB Invest S.A. | 129984 | Vinaco S.A. | 129944 |
| IK Investment Partners S.à r.l. | 129978 | Virgil S.A. | 129945 |
| Infrastructure Itinere S. à r.l. | 129978 | Wachund Handelsgesellschaft A.G. | 129947 |
| Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l. | 129977 | WestLB International | 129946 |
| International Holding Affairs S.A. | 129942 | Windsail Holding S.A. | 129947 |
| Jotrade Investment S.A. | 129976 | Wolfenbuettel Holdings S. à r.l. | 129946 |
| Logistis III Luxembourg Feeder S.A. | 129952 | Zin S.A. | 129951 |

Uni-Games S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010148049/11.

(100169813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Uni-Games S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010148050/11.

(100169814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Uni-Games S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.395.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010148051/11.

(100169815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 146.735.

Herr Alfred Kreiselmaier ist mit Wirkung zum 18. August 2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010, wie folgt zusammen:

- Herr Mihail Belostennyi (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Mario Warny (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Ulrich Binninger (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. November 2010.

Für die Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jean-Marie Schomer / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010148764/21.

(100169626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

European Airport Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.049.

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, (ci-après «EAS») inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.049, constituée, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 30 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 791 du 23 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 août 2001, publié au Mémorial 1614 du 11 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Giacomo BATTERA, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emanuele VECCHIO employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'entièreté du capital social de TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-), divisé en SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions étant entièrement libérées, dont QUATRE MILLE CENT TRENTE QUATRE (4.134) actions détenues par l'actionnaire SOCIETA DELL'ACQUA PIA ANTICA MARCIA S.p.A., ici représenté par Monsieur Davide MONTAGNA, prénommé, et DEUX MILLE TROIS CENTS SOIXANTE SIX (2.366) actions détenues par l'actionnaire REISE S.A., ici représenté par M. Monsieur Davide MONTAGNA prénommé, est présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital social à concurrence de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) à ZERO EURO (EUR 0,-) par annulation de SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune, pour l'apurement partiel des pertes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) pour porter le capital de ZERO EURO (EUR 0,-) à TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTESEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) par l'émission de SEPT CENT ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX (701.886) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune à libérer par les actionnaires existants par incorporation de créances.

3.- Réduction du capital social à concurrence de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.588.191,76) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) par annulation de SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX (695.386) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune, afin de l'apurement partiel des pertes.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'Assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité:

Première résolution

En vue de l'apurement partiel des pertes, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) à ZERO EURO (EUR 0,-) comme suit:

- par annulation de QUATRE MILLE CENT TRENTE-QUATRE (4.134) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune, de l'actionnaire la société SOCIETA DELL'ACQUA PIA ANTICA MARCIA S.p.A., ayant son siège à I-00153 Rome, Lungotevere Aventino 5, (ci-après dénommée «SAPAM») et,

- par annulation de DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (2.366) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENT (EUR 5,16) chacune de l'actionnaire la société REISE S.A., ayant son social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 20 octobre 2010 dont question à la troisième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) pour porter le capital de son montant actuel –après réduction de capital– de ZERO EURO (EUR 0,-) à TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) par l'émission de SEPT CENT ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX (701.886) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune à souscrire et à libérer intégralement par l'apport de créances d'un montant total de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) que les actionnaires existants ont sur la société EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A., prédésignée.

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Davide MONTAGNA, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société SAPAM, prédésignée,

aux termes d'une des prédites procurations, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A. et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour compte de la société SAPAM, prédésignée, CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (516.851) actions nouvellement émises ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune.

Ensuite Monsieur Davide MONTAGNA, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société REISE S.A., prédésignée,

aux termes d'une des prédites procurations, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A. et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour compte de la société REISE S.A., prédésignée à CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE TRENTE-CINQ (185.035) actions nouvellement émises ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune.

La société SAPAM, prédésignée a libéré intégralement CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (516.851) actions nouvelles au moyen d'un apport à la société EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A., d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 2.666.951,16) que la société SAPAM, prédésignée a sur la société EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.

La société REISE S.A., prédésignée a libéré intégralement les CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE TRENTE-CINQ (185.035) actions nouvelles au moyen d'un apport à la société EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.. d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT EUROS ET SOIXANTE CENTS (EUR 954.780,60) que la société REISE S.A. a sur EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.

Lesdits apports font l'objet d'un rapport établi par Alter Audit S. à r.l., ayant son siège à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en date du 20 octobre 2010,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 701.886 actions à créer avec une valeur nominale d'EUR 5,16 chacune.

Nous n'avons pas de réserve à formulaire sur le caractère certain, liquide et exigible des créances.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.»

Le présent rapport, ainsi que le présent acte, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

En vue de l'apurement partiel des pertes cumulées et aux termes des présentes procurations, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.588.191,76) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 3.621.731,76) à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-) par annulation de SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX (695.386) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS ET SEIZE CENTS (EUR 5,16) chacune.

L'annulation précitée est réalisée comme suit:

1. Annulation de CINQ CENT ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE (511.976) actions d'une valeur nominale de EUR 5,16 de propriété de SAPAM (actionnaire précité);

2. Annulation de CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT DIX (183.410) actions d'une valeur nominale de EUR 5,16 de propriété de REISE SA précitée.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 20 octobre 2010 approuvé par le conseil d'administration de EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions sont désormais réparties comme suit:

- 1.- SAPAM: QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE (4.875) actions
- 2.- REISE S.A.: MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (1.625) actions.

L'assemblée décide que l'article trois des statuts reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.800,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, G. BATTERA, E. VECCHIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47770. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150208/152.

(100171927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Value Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.435.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 novembre 2010

1. M. Cédric BRADFER et M. Benoît NASR ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Value Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148054/19.

(100169614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

UTP Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 39, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 148.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148052/10.

(100170251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148053/10.

(100169837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

International Holding Affairs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.636.

L'an deux mille dix, le trois novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "INTERNATIONAL HOLDING AFFAIRS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106636, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 13 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian FALTOT, comptable, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien KAZMIERCZAK, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Monsieur Christian FALTOT, comptable, né à Villerupt (France), le 2 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Christian FALTOT, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FALTOT, J. KAZMIERCZAK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48683. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148510/79.

(100170776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Versale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.203.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010148056/11.

(100169561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Vinaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 124.935.

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VINACO S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»). La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 124.935. La Société a été constituée suivant acte tenu par devant le notaire instrumentant en date du 21 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 du 8 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: «EUROTIME S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56 177).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, A. SIOEN, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12901. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010148057/65.

(100169904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Virgil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148058/11.

(100170121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Rodri Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 9, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 155.337.

Extrait des décisions de l'associé unique du 5 novembre 2010.

(...)

Première résolution

L'associé unique décide de scinder la gérance ainsi qu'il suit:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Celso FRANCISCO CHAVES, indépendant, né à Moledo/Castro Daire (Portugal), le 1^{er} mars 1969, demeurant à L-8525 Calmus, 11, Am Sellerlach.
- Le gérant actuel, Monsieur Paulo Alexandre MARTINS RODRIGUES, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif,

Signé: Paulo Alexandre MARTINS RODRIGUES

Pour extrait conforme
Paulo Alexandre MARTINS RODRIGUES
Référence de publication: 2010148877/21.
(100170344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. November 2010.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2010148061/14.
(100169479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Wolfenbuettel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 142.186.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 novembre 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010148062/19.
(100170176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Treveria Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.022.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 17 mai 2010 et avec effet au 28 avril 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Treveria Holdings S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.022

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 15 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.
 ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.
 Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010148890/21.

(100170322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Wachsund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.867.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148063/12.

(100169899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Windsail Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 99.259.

Les adresses des administrateurs suivants doivent dorénavant se lire comme suit:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148064/14.

(100169948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.196,14.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of October,
 before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.147; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13th October 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 1st September 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all four million five hundred forty-eight thousand five hundred seventy-four (4,548,574) shares divided into two million one hundred seventeen thousand six hundred forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), two million three hundred eighty thousand one hundred sixty-one (2,380,161) category B

shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand four hundred eighty-five United States Dollars and seventy-four cents (USD 45,485.74) to sixty-one thousand one hundred ninety-six United States Dollars and fourteen cents (USD 61,196.14) by the issue of one million five hundred seventy-one thousand forty (1,571,040) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each and a subscription price of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "New Shares") for a total subscription price of one hundred fiftyseven million one hundred four thousand United States Dollars (USD 157,104,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of fifteen thousand seven hundred ten United States Dollars and forty cents (USD 15,710.40) to the share capital and the remainder being one hundred fifty-seven million eightyeight thousand two hundred eighty-nine United States Dollars and sixty cents (USD 157,088,289.60) to the share premium;

| Subscriber | Number and class of shares subscribed | Subscription price |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Avolon Nominees Limited | 314,208 B1 | USD 31,420,800 |
| Avolon Nominees Limited | 314,208 B2 | USD 31,420,800 |
| Avolon Nominees Limited | 314,208 B3 | USD 31,420,800 |
| Avolon Nominees Limited | 314,208 B4 | USD 31,420,800 |
| Avolon Nominees Limited | 314,208 B5 | USD 31,420,800 |
| Total | 1,571,040 USD | USD 157,104,000 |

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

5.1 Share Capital

The Company's issued share capital is set at sixty-one thousand one hundred and ninety-six United States Dollars and fourteen Cents (US\$ 61,196.14) represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, three million nine hundred and fifty-one thousand two hundred and one (3,951,201) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

| | |
|---------|----------------------|
| 423,531 | Class A1 Shares; |
| 423,529 | Class A2 Shares; |
| 423,529 | Class A3 Shares; |
| 423,529 | Class A4 Shares; |
| 423,529 | Class A5 Shares; |
| 790,241 | Class B1 Shares; |
| 790,240 | Class B2 Shares; |
| 790,240 | Class B3 Shares; |
| 790,240 | Class B4 Shares; |
| 790,240 | Class B5 Shares; |
| 10,154 | Class C1 Shares; |
| 10,153 | Class C2 Shares; |
| 10,153 | Class C3 Shares; |
| 10,153 | Class C4 Shares; and |
| 10,153 | Class C5 Shares, |

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0,01).

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of forty-five thousand four hundred eighty-five United States Dollars and seventy-four cents (USD 45,485.74) to sixty-one thousand one hundred ninety-six United States Dollars and fourteen cents (USD 61,196.14) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of fifteen thousand seven hundred ten United States Dollars and forty cents (USD 15,710.40) to the share capital and the remainder being one hundred fifty-seven million eighty-eight thousand two hundred eighty-nine United States Dollars and sixty cents (USD 157,088,289.60) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'« Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.147, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 13 octobre 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} septembre 2010 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les quatre millions cinq cent quarante huit mille cinq cent soixante-quatorze (4.548.574) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), de deux millions trois cent quatre-vingt mille cent soixante et une (2.380.161) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et de cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'associé unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (USD 45.485,74) à soixante et un mille cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quatorze cents (USD 61.196,14) par l'émission de un million cinq cent soixante et onze mille quarante (1.571.040) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale de un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix total de souscription de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cent cinquante-sept millions cent quatre mille Dollars des Etats-Unis (157.104.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux «Nouvelles Parts» effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à hauteur de quinze mille sept cent dix Dollars des Etats-Unis et quarante cents (USD 15.710,40) au capital social et le solde s'élevant cent cinquante-sept millions quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et soixante cents (USD 157.088.289,60) à la prime d'émission.

| Souscripteur | Nombre et classe des Parts Sociales souscrites | Prix de Souscription |
|-----------------------------------|--|----------------------|
| Avolon Nominees Limited | 314.208 B1 | USD 31.420.800 |
| Avolon Nominees Limited | 314.208 B2 | USD 31.420.800 |
| Avolon Nominees Limited | 314.208 B3 | USD 31.420.800 |

129950

| | | |
|-----------------------------------|------------|-----------------|
| Avolon Nominees Limited | 314.208 B4 | USD 31.420.800 |
| Avolon Nominees Limited | 314.208 B5 | USD 31.420.800 |
| Total | 1.571.040 | USD 157.104.000 |

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1 Capital Social

Le capital social émis de la Société est fixé à soixante et un mille cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quatorze cents (61.196,14 US \$) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept

(2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, trois millions neuf cent cinquante et un mille deux cent une (3.951.201) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

- 5.1.1 423.531 Parts Sociales de Classe A1
- 5.1.2 423.529 Parts Sociales de Classe A2
- 5.1.3 423.529 Parts Sociales de Classe A3
- 5.1.4 423.529 Parts Sociales de Classe A4
- 5.1.5 423.529 Parts Sociales de Classe A5
- 5.1.6 790.241 Parts Sociales de Classe B1
- 5.1.7 790.240 Parts Sociales de Classe B2
- 5.1.8 790.240 Parts Sociales de Classe B3
- 5.1.9 790.240 Parts Sociales de Classe B4
- 5.1.10 790.240 Parts Sociales de Classe B5
- 5.1.11 10.154 Parts Sociales de Classe C1
- 5.1.12 10.153 Parts Sociales de Classe C2
- 5.1.13 10.153 Parts Sociales de Classe C3
- 5.1.14 10.153 Parts Sociales de Classe C4
- 5.1.15 10.153 Parts Sociales de Classe C5

Chaque part sociale a une valeur nominale de un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01).

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et soixante-quatorze cents (USD 45.485,74) à soixante et un mille cent quatre-vingt-seize Dollars des Etats-Unis et quatorze cents (USD 61.196,14) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Maître Nora Filali, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de quinze mille sept cent dix Dollars des Etats-Unis et quarante cents (USD 15.710,40) au capital social et le solde s'élevant à cent cinquante-sept millions quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis et soixante cents (USD 157.088.289,60) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46648. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148919/190.

(100171427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148066/10.

(100170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Logistis III Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 12 octobre 2009

En date du 12 octobre 2009, l'Assemblée Générale de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Serge BATAILLIE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat au 12 octobre 2009

- de nommer Monsieur Romain DELVERT, né le 23 juin 1973 à Tours (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 12 octobre 2009 en tant qu'administrateur de la Société.

Ainsi fait à Luxembourg le 29 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148093/17.

(100167641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Logistis III Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.021,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 12 octobre 2009

En date du 12 octobre 2009, l'Assemblée Générale de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Serge BATAILLIE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat au 12 octobre 2009

- de nommer Monsieur Romain DELVERT, né le 23 juin 1973 à Tours (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 12 octobre 2009 en tant qu'administrateur de la Société.

Ainsi fait à Luxembourg le 29 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148094/17.

(100167635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Logistis III Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

—
*Extrait des résolutions prises par le
conseil d'administration en date du 22 octobre 2010*

En date du 22 octobre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Romain DELVERT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat au 22 octobre 2010

- de nommer Monsieur Ronan BODERE, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer avec effet au 22 octobre 2010 en tant qu'administrateur de la Société.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148095/18.

(100168200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} Octobre 2010

1. Monsieur Matteo Bruno LUNELLI a démissionné de sa fonction d'administrateur;

2. Monsieur Hassane DIABATE, né Abidjan (Côte d'Ivoire) le 4 avril 1971, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

3. Monsieur Matteo Real DESROCHERS a démissionné de sa fonction d'administrateur;

4. Monsieur Xavier VINCENT, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010148099/19.

(100169008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Clamartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.498.

Il résulte du transfert de parts sociales daté du 15 septembre 2010 que Monsieur Christian Picart a transféré:

- 130 parts sociales à Madame Annie Picart.

Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010148108/13.

(100168767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Logistis III Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.100.021,00.**Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.171.

—
*Extrait des résolutions prises par le
conseil d'administration en date du 22 octobre 2010*

En date du 22 octobre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Romain DELVERT de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat au 22 octobre 2010
- de nommer Monsieur Ronan BODERE, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer avec effet au 22 octobre 2010 en tant qu'administrateur de la Société.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010148096/18.

(100168198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Adeis S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 147.835.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Juillet 2010

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Monsieur Yvon LAURET, demeurant 9 rue Chanoine Vagner F-57100 THIONVILLE, est nommé en qualité de nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Pour ADEIS S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
SOCIETE ANONYME
Signatures

Référence de publication: 2010148098/18.

(100168730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

"New Jean's Depot, société à responsabilité limitée", Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1130 Luxembourg, 33, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 22.341.**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 28 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée NEW JEAN'S DEPOT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 33, rue d'Anvers, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce la déclaration de leurs créances avant le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Cédric SCHIRRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010148147/18.

(100169523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Alexandros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.098.

Extrait du rapport de gestion à l'associé unique sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008

Il est confirmé que Monsieur André Meder a démissionné de son poste de Gérant le 1^{er} mars 2003 et qu'il y a donc lieu de le rayer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ALEXANDROS S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148100/15.

(100168809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

EQT III CH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.649.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

“EQT III LIMITED, a company established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA, (the “Sole Shareholder”);

here represented by Ms. Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given to her under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of “EQT III CH I S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109.649, incorporated by a notarial deed on 1 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1300 on 30 November 2005 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint “STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.” with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88409), as sole liquidator of the Company:

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«EQT III Limited.», une société régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA, (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «EQT III CH I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.649, constituée suivant un acte notarié en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1300 du 30 novembre 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: «STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BEERENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13262. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149000/93.

(100171347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 novembre 2010

En date du 3 novembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Sandrine Leclercq en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation de Madame Ana Vazquez, CACEIS Bank Luxembourg, 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Sandrine Leclercq, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Madame Ana Vazquez, Monsieur Olivier Storme et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010148101/20.

(100169068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Amsa Trading S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, rue Neihaischen.

R.C.S. Luxembourg E 885.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juillet 2010

Les associés confirment, à l'unanimité, la fermeture effective de la société Civile luxembourgeoise à savoir AMSA TRADING SCI. avec effet au 30 juin 2010 et la reprise de toutes les dettes et dépenses qui pourraient survenir après la clôture de la société par les associés

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AMSA TRADING S.C.I.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148102/17.

(100168823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Bikbergen Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.363.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 8 juin 2010 référence L100079795.05, le nom de l'administrateur Monsieur Robert Harry Anton Barge a erronément été mentionné comme étant Robert H.A. Barge.

Le nom correct de l'administrateur susmentionné doit lire: Monsieur Robert Harry Anton Barge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010148105/17.

(100168753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 29 octobre 2010 de la société ARM Asset Backed Securities S.A. que les administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg à partir du 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For ARM Asset Backed Securities S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010148103/16.

(100168990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.657.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Thai Union EU Seafood 1 S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.657, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2010 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") on 16 September 2010. The Articles have not been amended since.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg in the chair, who appoints as secretary Rachel Uhl, notary's clerk, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company by two hundred nineteen thousand six hundred ninety euro (EUR 219,690) from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) to two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 250,690), by creating and issuing two hundred nineteen thousand six hundred ninety (219,690) new shares (the "New Shares"), each of these New Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company.

The contribution of twenty one million nine hundred sixty nine thousand euro (EUR 21,969,000) will be allocated as follows: two hundred nineteen thousand six hundred ninety euro (EUR 219,690) to the share capital of the Company and twenty-one million seven hundred forty nine thousand three hundred ten euro (EUR 21,749,310) to the share premium account.

2. To create 10 classes of alphabet shares having the rights set out below and to convert the existing thirty one thousand (31,000) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) into:

- 25,069 A shares (the "A Shares");
- 25,069 B shares (the "B Shares");
- 25,069 C shares (the "C Shares");
- 25,069 D shares (the "D Shares");
- 25,069 E shares (the "E Shares");

- 25,069 F shares (the "F Shares");
 - 25,069 G shares (the "G Shares");
 - 25,069 H shares (the "H Shares");
 - 25,069 I shares (the "I Shares"); and
 - 25,069 J shares (the "J Shares");
- each having a par value of one euro (EUR 1).

3. To amend article 5 of the Articles to provide for the rights of the alphabet shares created according to the second resolution;

4. To delete article 8.2 of the Articles;

5. To amend article 20 of the Articles to provide for the distribution rights of the alphabet shares created according to the second resolution;

6. To change the business year of the Company and amend article 19.1 of the Articles; and

7. To amend article 16 of the Articles.

II. - That the shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting of the shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The shareholder's meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by two hundred nineteen thousand six hundred ninety euro (EUR 219,690) from its present amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) to two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 250,690), by creating and issuing two hundred nineteen thousand six hundred ninety (219,690) new shares (the "New Shares"), each of these New Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company.

The New Shares are subscribed by Thai Union Investment Holding, a company governed by the laws of Mauritius, having its registered office at C/o Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews, La Chaussee Street, Port Louis, Mauritius, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius under number C095843 and paid up by a contribution in kind, consisting in a claim held by Thai Union Investment Holding against the Company for an aggregate amount of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 21,969,000) (the "Contribution").

The contribution of twenty-one million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 21,969,000) will be allocated as follows: two hundred nineteen thousand six hundred ninety euro (EUR 219,690) to the share capital of the Company and twenty-one million seven hundred forty-nine thousand three hundred ten euro (EUR 21,749,310) to the share premium account.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a valuation report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a certified independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*), whose conclusions are:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

The shareholder's meeting resolves to create 10 classes of alphabet shares having the rights set out below and to convert the existing thirty one thousand (31,000) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) into:

- 25,069 A shares (the "A Shares");
- 25,069 B shares (the "B Shares");
- 25,069 C shares (the "C Shares");
- 25,069 D shares (the "D Shares");
- 25,069 E shares (the "E Shares");
- 25,069 F shares (the "F Shares");

- 25,069 G shares (the "G Shares");
 - 25,069 H shares (the "H Shares");
 - 25,069 I shares (the "I Shares"); and
 - 25,069 J shares (the "J Shares");
- each having a par value of one euro (EUR 1).

Third resolution

The shareholder's meeting resolves to amend and restate article 5 of the Articles as follows:

5. Capital.

5.1 "The issued share capital of the Company is two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 250,690) divided into:

- 5.1.1 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) A shares (the "A Shares");
- 5.1.2 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) B shares (the "B Shares");
- 5.1.3 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) C shares (the "C Shares");
- 5.1.4 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) D shares (the "D Shares");
- 5.1.5 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) E shares (the "E Shares");
- 5.1.6 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) F shares (the "F Shares");
- 5.1.7 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) G shares (the "G Shares");
- 5.1.8 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) H shares (the "H Shares");
- 5.1.9 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) I shares (the "I Shares"); and
- 5.1.10 Twenty-five thousand sixty-nine (25,069) J shares (the "J Shares");

each having a par value of one euro (EUR 1) and the rights and obligations set out in these Articles.

5.2 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares within the limits set by the 1915 Law (a "Share Redemption") in the following order:

- 5.2.1 The J Shares;
- 5.2.2 The I Shares;
- 5.2.3 The H Shares;
- 5.2.4 The G Shares;
- 5.2.5 The F Shares;
- 5.2.6 The E Shares;
- 5.2.7 The D Shares;
- 5.2.8 The C Shares;
- 5.2.9 The B Shares;
- 5.2.10 The A Shares.

5.3 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.4 In these Articles:

5.4.1 "Interim Accounts" are management accounts of the Company;

5.4.2 "Available Amount" equals: $(W+X+Y)-Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

(a) "W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

(b) "X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

(c) "Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

(d) "Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

5.4.3 "Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Directors and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount;

5.4.4 "Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares;

5.4.5 "Shares" means the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares and the J Shares.

5.5 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s)".

Fourth resolution

The shareholder's meeting resolves to delete article 8.2 of the Articles so that article 8 of the Articles reads as follows:

8. Modification of capital.

"The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles."

Fifth resolution

The shareholder's meeting resolves to amend and restate article 20 of the Articles as follows:

20. Distribution of profits.

20.1 "Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law and Article 20.3.

20.3 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits in accordance with the following provisions:

20.3.1 First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under 20.3.1 are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

20.3.2 After the distribution set out under 20.3.1 above, all remaining income available for further distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of J Shares (or if the J Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the I Shares; or if the I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the H Shares; or if the H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the G Shares; or if the G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the F Shares; or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under 20.3.2 are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares."

Sixth resolution

The shareholder's meeting resolves to change the business year of the Company from the last day of March to the last day of December.

The shareholder's meeting further resolves to amend article 19.1 of the Articles as follows:

" **19.1.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010."

Seventh resolution

The shareholder's meeting resolves to amend and restate article 16 of the Articles as follows:

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders.

"The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 2nd Friday of June, and for the first time on June 10, 2011 at 2 p.m. (CET)."

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed at about seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "Thai Union EU Seafood 1 S.A." (la "Société"), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.657, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 23 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") en date du 16 septembre 2010. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en tant que président.

qui nomme comme secrétaire Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, qui est également élue comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert du notaire de prendre acte de ce qui suit:

I - L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société de deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 219.690) de son montant actuel de trente et un mille EUR (EUR 31.000), à deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 250.690) par la création et l'émission de deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix (219.690) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de un EUR (EUR 1) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des actions existantes de la Société.

Le montant de l'apport de vingt et un million neuf cent soixante neuf mille EUR (EUR 21.969.000) sera alloué de la façon suivante: deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 219.690) au capital social de la Société et vingt et un million sept cent quarante neuf mille trois cent dix EUR (EUR 21.749.310) au compte de prime d'émission de la Société.

2. Créer 10 classes d'actions ayant les droits définis ci-dessous et de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) en:

- 25.069 actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
 - 25.069 actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
 - 25.069 actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
 - 25.069 actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
 - 25.069 actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");
 - 25.069 actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");
 - 25.069 actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");
 - 25.069 actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");
 - 25.069 actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"); et
 - 25.069 actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J");
- ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

3. Modifier l'article 5 des Statuts pour déterminer les droits des classes d'actions créées suivant la seconde résolution.

4. Effacer l'article 8.2 des Statuts.

5. Modifier l'article 20 des Statuts pour déterminer les droits des classes d'actions créées suivant la seconde résolution.

6. Modifier l'année sociale de la Société et modifier l'article 19.1 des Statuts.

7. Modifier l'article 16 des Statuts.

II.- L'actionnaire représenté, le représentant de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions apparaissent sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par le représentant de l'actionnaire représenté et de l'assemblée,

restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par le comparant, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social est présent ou représenté à cette assemblée et l'actionnaire représenté déclare avoir reçu et pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, sans y apporter la moindre réserve.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Il s'en suit que l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 219.690) de son montant actuel de trente et un mille EUR (EUR 31.000), à deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 250.690) par la création et l'émission de deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix (219.690) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant une valeur nominale de un EUR (EUR 1) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des actions existantes de la Société.

Les Nouvelles Actions sont souscrites par Thai Union Investment Holding, une société régie par les lois de l'île Maurice, ayant son siège social au C/o Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews, La Chaussee Street, Port Louis, Mauritius, enregistrée auprès du Registrar of Companies de la République de l'île Maurice sous le numéro C095843, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par Thai Union Investment Holding contre la Société pour un montant de vingt et un million neuf cent soixante neuf mille EUR (EUR 21.969.000).

Le montant de l'apport de vingt et un million neuf cent soixante neuf mille EUR (EUR 21.969.000) sera alloué de la façon suivante: deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 219.690) au capital social de la Société et vingt et un million sept cent quarante neuf mille trois cent dix EUR (EUR 21.749.310) au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné par un rapport d'évaluation de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., un réviseur d'entreprise agréé, dont les conclusions sont les suivantes:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Le rapport d'évaluation sera annexé au présent acte et sera enregistré avec ce dernier.

Seconde résolution

L'assemblée décide de créer 10 classes d'actions ayant les droits définis ci-dessous et de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) en:

- 25.069 actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
 - 25.069 actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
 - 25.069 actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
 - 25.069 actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
 - 25.069 actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");
 - 25.069 actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");
 - 25.069 actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");
 - 25.069 actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");
 - 25.069 actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"); et
 - 25.069 actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J");
- ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est de deux cent cinquante mille six cent quatre vingt dix EUR (EUR 250.690) divisé en:

- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A")
- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B")
- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C")
- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D")
- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E")
- Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F")

Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G")

Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H")

Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I")

Vingt cinq mille soixante neuf (25.069) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J")

Chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les actions émises d'une ou plusieurs catégories d' Actions dans les limites prévues par la Loi (un "Rachat d'Actions") dans l'ordre suivant:

Les Actions de Catégorie J;

Les Actions de Catégorie I;

Les Actions de Catégorie H;

Les Actions de Catégorie G;

Les Actions de Catégorie F;

Les Actions de Catégorie E;

Les Actions de Catégorie D;

Les Actions de Catégorie C;

Les Actions de Catégorie B;

Les Actions de Catégorie A.

5.3 Au moment où un Rachat d'Actions devient effectif, les détenteurs des Actions qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat d'Actions (les "Actions Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Action Rachetée.

5.4 Dans les présents Statuts:

5.4.1 "Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

5.4.2 "Montant Disponible" équivaut à: $(W+X+Y) - Z$ et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux actions autres que les Actions Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission sur les Actions Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

5.4.3 "Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, et n'excédant pas le Montant Disponible;

5.4.4 "Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre des Actions Rachetées;

5.4.5 "Actions" signifie les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J.

5.5 En supplément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être créé sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action pourra être versé. Le montant sur ledit compte de prime d'émission est à la libre disposition de (s) Actionnaire(s)."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.2 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

8. Modification du capital.

"Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

" Art. 20. Droit de distribution des actions.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi et l'article 20.3.

20.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Actionnaires en conformité avec les dispositions suivantes:

20.3.1 Premièrement, les détenteurs des Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Actions émises par la Société. Les détenteurs des Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Actions émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de 20.3.1 devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Actions.

20.3.2 Suite à la distribution décrite au 20.3.1 ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Actions de Catégorie J (ou si les Actions de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie I; ou si les Actions de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie H; ou si les Actions de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie G; ou si les Actions de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie F; ou si les Actions de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie E; ou si les Actions de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie D; ou si les Actions de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie C; ou si les Actions de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie B; ou si les Actions de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Actions de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du 20.3.2 devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories d'Actions."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société du dernier jour de mars au dernier jour de décembre.

L'assemblée décide également de modifier l'article 19.1 des Statuts comme suit:

" **19.1.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010."

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, pour que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

"L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second vendredi du mois de juin, et pour la première fois le 10 juin 2011 à 14.00 (CET)".

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48688. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149211/416.

(100171485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Biogen Idec Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.182.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 29 septembre 2010

En date du 29 septembre 2010, l'Associé Unique de Biogen Idec Luxembourg Holding S. à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De nommer Monsieur Frederik Lawson, né le 6 octobre 1957, à Dumbarton, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 3, Landis & Gyr-Strasse, 6300 Zug, Suisse, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010148106/16.

(100168764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.481.

—
Suite à un conseil d'administration qui s'est tenu le 4 Septembre 2009, Monsieur Jean -Claude Wolter n'est plus administrateur de la Société depuis le 20 Novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148107/14.

(100168884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Avantar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.520.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2010

Ordre du jour:

1. Nomination du nouveau gérant technique

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur Daniel Ferdinand Winckel, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (Luxemburg), le 8 juillet 1963, demeurant à D-66706 Perl, 16, Auf dem Waas (République Fédérale d'Allemagne) (35 parts);

2) Madame Renata Anna WOZNIAK, gérante de sociétés, née à Lodz (Pologne), le 21 février 1974, demeurant à L-5370 Schuttrange, 1, rue du Village. (65 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée AVANTAR ayant son siège social à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves
Ont pris la résolution suivante:

Première résolution:

Est nommé nouveau gérant technique de la société, Madame Maria Da Graca PEREIRA, née le 8 mai 1952, demeurant à 30, rue de la Gare L-9382 MOESTROFF avec effet au 11 novembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010, en 3 exemplaires.

Maria DA GRACA / Daniel Ferdinand WINCKEL / Renata Anna WOZNIAK

Gérante technique entrante / Associé / Associée

Référence de publication: 2010150602/24.

(100171899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 20 août 2010

En date du 20 août 2010, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 27 août 2010.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010148109/14.

(100169070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.370.250,00.

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

—
EXTRAIT

En date du 11 octobre 2010, les actionnaires de la Société ont décidé de conférer les pouvoirs de signature suivants à Agnes Ermel, gérant de la Société: "pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle pour toutes les transactions se rapportant aux affaires courantes de la Société".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010148110/16.

(100169141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Eastern Property Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.704.

—
Résolution unique

L'adresse de Monsieur Khattar CHKAIBAN, gérant, est à remplacer par la nouvelle, à savoir:

6, Pelham Street
SW7 2NG London
Grande-Bretagne

21/10/2010.

Pour extrait analytique

W. Van Cauter

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010148111/16.

(100169328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Quilvest & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.529.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“QUILVEST”, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number RCS B6091,

represented by Mr Jean-Benoît Lachaise, Secretary General, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 November 2010, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, name. There is hereby established a “société anonyme”, under the name of “Quilvest & Partners” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may provide investment advisory services only to its parent company, its parent company’s subsidiaries, its own subsidiaries, or companies or other enterprises which form part of the group of companies to which the Company belongs.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) divided into forty-five thousand (45,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

The authorised capital of the Company is fixed at ten million United States Dollars (USD 10,000,000.-) consisting of additional nine million nine hundred and fifty-five thousand (9,955,000) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders’ resolution on the authorised capital.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the board of directors of the Company, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first business day following the 2nd Thursday of June in each year at 10 a.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting will be exceptionally be held on Thursday, April 26, 2012.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

| Subscriber | Number of shares subscribed | Payment |
|----------------|-----------------------------------|------------|
| QUILVEST | 45,000 | USD 45,000 |
| Total: | 45,000 | USD 45,000 |

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

| Name | Address | Title | Date of birth | City and country of birth |
|--------------------------|---|---------------|---------------|-----------------------------|
| Stanislas Poniatowski | 104, El Majal, 0000 Annakhil Nord, Marrakech, Morocco | Chairman | 21.05.1952 | Boulogne-Billancourt France |
| Fadi Michel Abouchalache | 243, boulevard Saint Germain, 75007 Paris, France | Vice chairman | 31.10.1964 | Beyrouth Lebanon |
| Jean-Benoît Lachaise | 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg | Director | 16.04.1965 | Villers Semeuse France |

Second resolution

Has been appointed statutory auditor until the annual general meeting to be held in 2012: KPMG Audit, société à responsabilité limitée with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 103 590.

Third resolution

The registered office is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUILVEST», une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6091, représentée par Monsieur Jean-Benoît Lachaise, Secrétaire Général, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 novembre 2010, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Quilvest & Partners» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut fournir des services de conseil en investissement mais uniquement à sa société-mère, aux filiales de sa société-mère, à ses propres filiales ou à toute société ou entreprise qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital émis de la Société est fixé à quarante-cinq mille US Dollars (\$ 45.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale d'un US Dollar (\$ 1,-) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'US Dollars (\$ 10.000.000,-) consistant en neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille (9.955.000) actions supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un US Dollar (\$ 1,-). Toutes les actions autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par lui peut émettre de temps en temps des actions à partir de ce capital social autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé, en accord avec la législation luxembourgeoise applicable aux sociétés commerciales, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentiels. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le conseil d'administration de la Société, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentiel est transférable pendant toute la période de souscription entre actionnaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour ouvrable suivant le 2^e jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de

conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, au cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle sera exceptionnellement tenue le jeudi, 26 avril 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| Souscripteur | Nombre d'actions souscrites | Paiement |
|----------------|-----------------------------|--------------|
| QUILVEST | 45.000 | USD 45.000.- |
| Total: | 45.000 | USD 45.000.- |

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Décision extraordinaire de l'actionnaire unique

La personne susmentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant avoir été régulièrement convoquée, a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

| Nom | Adresse | Profession | Date de naissance | Pays et lieu de naissance |
|--------------------------|---|----------------|-------------------|-----------------------------|
| Stanislas Poniatowski | 104, El Majal, 0000 Annakhil Nord, Marrakech, Morocco | Président | 21.05.1952 | Boulogne-Billancourt France |
| Fadi Michel Abouchalache | 243, boulevard Saint Germain, 75007 Paris, France | Vice président | 31.10.1964 | Beyrouth Lebanon |
| Jean-Benoît Lachaise | 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg | Directeur | 16.04.1965 | Villers Semeuse France |

Deuxième résolution

A été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012: KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 590.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J.B. LACHAISE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13558. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149163/494.

(100171638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

EF Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 144.964.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien à L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

EF BUSINESS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010148112/15.

(100168733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Jotrade Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 64.160.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu

INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée annexée.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- Elle est le seul actionnaire de la société anonyme JOTRADE INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte notarié en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 11 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 461 du 22 mars 2002.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000.-) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

- L'actionnaire unique déclare vouloir procéder à la dissolution de la société JOTRADE INVESTMENT S.A. et a nommé comme liquidateur Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le rapport du liquidateur ainsi qu'un rapport du commissaire-vérificateur la société FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à r.l. resteront annexés aux présentes.

- L'actionnaire donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société JOTRADE INVESTMENT S.A.

- Ensuite il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société .

-Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47776. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149758/39.

(100171881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

European Food Ingredients S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.298.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 21 octobre 2010

Première résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Jérémy STEFFEN et de Madame Marie - Immacolata FLORANGE jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2016 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Van CAUTER - SNAUWAERT & CO Sarl jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2016 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148113/17.

(100169317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

German Hotel Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Veillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 500 parts sociales de la Société sont détenues par German Hotel Holdings S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Hotel Property S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010148114/16.

(100168882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale annuelle du 29 octobre 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010148115/16.

(100168958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 779.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary Shareholder's meeting held on September 1st, 2010

- The resignation of Mr. Michael Rosenlew, born on May 2nd, 1959 in Helsingfors (Finland), residing at 36, Jungfrugatan, S - 144 29 Stockholm, as Manager of the Company with effect as of today is accepted.

For true copy

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2010

- La démission de Monsieur Michael Rosenlew, né le 2 mai 1959 à Helsingfors (Finlande), résidant au 36, Jungfrugatan, S - 144 29 Stockholm, en tant que gérant avec effet immédiat est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour IK INVESTMENT PARTNERS

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010148116/19.

(100168745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Infrastructure Itinere S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.835.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale annuelle du 29 octobre 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010148119/16.

(100168946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.776,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés du 29 juin 2010 que la Société a décidé:

De nommer avec effet immédiat, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes consolidés («Réviseur d'entreprises agréé»), pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérant

Référence de publication: 2010148154/19.

(100170123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Loweswater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.776.

—
Extrait de la décision du gérant portant à publication en date du 29 octobre 2010 à Luxembourg ville

1. Le gérant a décidé de transférer le siège de la société LOWESWATER SARL de son adresse actuelle vers le 152, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148121/15.

(100168780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Malasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 81.143.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MALASI S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 81143 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN en date du 21 mars 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 894 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009,

2. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2009,

3. Décision à prendre pour permettre la gestion de la société par un administrateur unique en cas d'existence d'un actionnaire unique,

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts,

5. Transfert du siège social au 3, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

6. Acceptation de la démission de quatre membres du Conseil d'Administration et décharge à leur donner,

7. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la société et décharge à lui donner,
8. Nomination d'un administrateur unique en remplacement des administrateurs sortants.
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant,
10. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009, se chiffrant de la manière suivante:

| | EUR |
|--|--------------|
| Résultats reportés: | 11 686,88) |
| Bénéfice de l'exercice: | 3 073 723,44 |
| Affectation à la réserve légale: | (3 100,00) |
| Report à nouveau: | 3 058 936,56 |

Troisième résolution

Conformément à l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide que lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive».

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Huitième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Giovanni POLINI, né le 7 juin 1940 à Villongo Italie, résident à Avda Europa, E-617469 Vilamilla -Espagne lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Neuvième résolution

En remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Fiduciaire DEFLORENNE & ASSOCIES est nommée en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la Société, lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Référence de publication: 2010149114/100.

(100171466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

—
 Veuillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 23.059 parts sociales de la Société sont détenues par Paris Holdings S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch Paris Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pans Nursing 1 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010148125/16.

(100168896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Prom'im S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 121.706.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le treize octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Patrick Ange Joseph DEMARIA, conducteur de travaux, né à Marseille (France), le 15 juin 1968, demeurant à F-13850 Greasque, 818, route de la Diote.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'il est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme PROM'IM S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 121.706,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2415 du 28 décembre 2006,

au capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune,

- qu'il décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont il déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il reprend tout l'actif à son compte;
- qu'il reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Demaria, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2010 Relation: EAC/2010/12376 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010149825/39.

(100171860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Il résulte d'un contrat de transfert du 29 septembre 2010 entre Build Carlyle S.à r.l. (le "Cédant"), R.C.S.: B 155 124, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et Montefiore Investment II FCPR, représenté par Montefiore Investment, Fonds commun de placement à risques, (le "Cessionnaire") RCS: 453184806, existant sous les lois de France, ayant son siège au 17, rue de Miromesnil, 75008 Paris, France, et d'un contrat de transfert du 29 septembre 2010 entre Build Carlyle S.à r.l. (le "Cédant") R.C.S.: B 155 124, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et MI Brittany FCPR, représenté par Montefiore Investment, Fonds commun de placement à risques, (le "Cessionnaire") RCS: 453184806, existant sous les lois de France, ayant son siège au 17, rue de Miromesnil, 75008 Paris, France que 12,593,667 parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant aux Cessionnaires.

Par ce transfert la société est détenue comme suit:

- Build Carlyle S.à r.l.: 111,041,392 parts sociales Montefiore Investment II FCPR: 5,684,776 parts sociales
- MI Brittany FCPR: 13,805,884 parts sociales
- CEP III Participations S.à r.l. SICAR: 10 parts sociales
- CEREP III France S.à r.l.: 10 parts sociales

Le capital social de la société s'élève à 13,053,207.20 EUROS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Build Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149928/27.

(100171094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Paris Nursing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.193.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

Veillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 47.732 parts sociales de la Société sont détenues par Paris Holdings S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch Paris Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 2 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010148126/16.

(100168899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 3 novembre 2010 que:

(i). Madame Martha G. Fuller, née le 17 décembre 1962 à Valparaiso, Indiana (USA), a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société en date du 8 novembre 2010;

(ii). Madame Susan J. Drake, née le 7 juillet 1964 à Seattle, Washington (USA), ayant son adresse professionnelle à Vulcan Inc., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104, a été nommée gérant de classe B de la Société, avec effet au 8 novembre 2010 et pour une période indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera composé comme suit à partir du 8 novembre 2010:

1. M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
2. M. Charles Roemers, gérant de classe A;
3. M. Thomas Meola, gérant de classe B;
4. M. William L. McGrath, gérant de classe B; et
5. Mme Susan J. Drake, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148992/22.

(100171145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

Veillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 2.900 parts sociales de la Société sont détenues par Paris Holdings S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch Paris Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 3 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010148127/16.

(100168908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Paris Nursing 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.971.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.990.

Veillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 78.852 parts sociales de la Société sont détenues par Paris Holdings S.à r.l., anciennement dénommé Merrill Lynch Paris Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 4 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010148128/16.

(100168911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.680.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 avril 2010 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement des mandats des administrateurs délégués:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2010149015/22.

(100171234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010148130/16.

(100168978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

HB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 116.430.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148211/9.

(100169712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.
